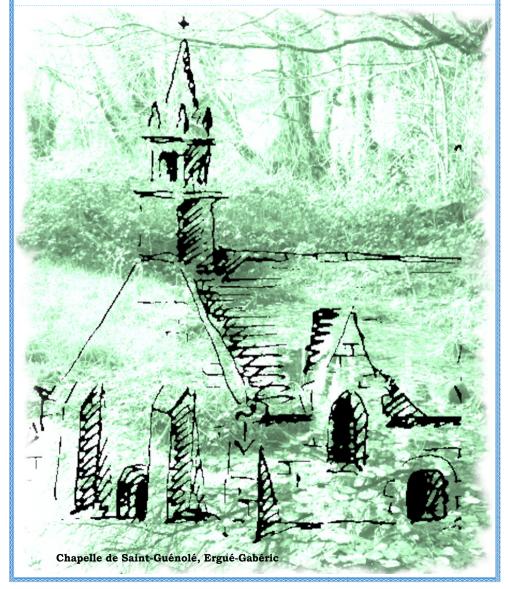


Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 54 / A viz Gouere - Juillet 2021



Des terres de Saint Guénolé aux noces d'Odet

Ce bulletin des articles GrandTerrier publiés au cours du deuxième trimestre 2021 démarre par une enquête à quatre volets sur les origines consacrées du village de Quélennec-Saint-Guénolé:

- Les parchemins de l'abbaye de Landévennec de 1447 et 1516.
- Les sceaux de cire du XVIIe siècle des seigneurs-abbés.
- ♣ Le vitrail supposé daté de 1554.
- ♣ Les prééminences des seigneurs de Kerfors et Lezergué.

Les deux articles suivants sont également datés des XVIe et XVIIe siècles, l'un sur les arrière-bans du roi de France, l'autre sur un recteur-chanoine « digne et discret ».

Deux articles pour le XIXe siècle : le premier sur les conditions de ralliement municipal au roi Louis-Philippe.

Le second article rassemble les souvenirs d'enfance du mémorialiste Jean-Marie Déguignet au château de Lezergué, un mélange d'histoire et de légendes.

Ensuite, au début du XXe siècle, trois ans après la loi de la Séparation des Églises et de l'État, l'accueil en fanfare d'un nouveau recteur, suivi du rejet des paroissiens.

Et enfin pour conclure, un double sujet mêlant industrialisation et chroniques familiales :

- ♣ L'installation en 1837 d'une chaudière à vapeur par le papetier Nicolas Le Marié, et sa production croissante.
- Le retour de noces à Odet de René Bolloré photographié en février 1911 par le photographe quimpérois Joseph-Marie Villard.

Pendant les mois de juillet et août, le GrandTerrier se met au vert, à savoir qu'il n'y aura pas de billets hebdomadaires, lesquels reprendront à la rentrée de septembre. Néanmoins on ne change pas le rythme des bulletins trimestriels, celui d'octobre intégrera, à la place des 8 billets manquants, une grande enquête estivale surprise.



Table des matières

Aveux de terres d'abbaye au village de Quellennec Bras en 1447 et 1516, « Parkoù an abbati »

Les sceaux de cire du seigneur de Landévennec pour Quélennec en 1647-1670, « Sielloù kozh »

Notices paroissiales et ancien vitrail de 1554 à la chapelle Saint-Guénolé, « Gwerenn-livet »

Les prééminences des seigneurs de Kerfors & Lezergué à Saint-Guénolé, « Brasionaj gentil »

Arrière-bans et montres de 1554-1568 selon Hervé Torchet et Guy Autret, « Diwezhañ bannoù »

La biographie d'un chanoine discret et digne recteur du XVIIe siècle, « Buhez an Aotroù Person »

13 Ralliement à la charte constitutionnelle en breton en 1830 de Louis-Philippe, « Chart ar Roue »

5 Souvenirs de jeunesse de JM Déguignet au manoir de Lezergué en 1848, «Kounioù a-vihan »

Entrée solennelle du recteur en 1908 malgré la loi de séparation de 1905, « Lezenn an Disparti »

19 Installation de chaudière à vapeur et relevés de production papetière « Kaoterioù dre aezhenn »

21 Cortège de chars-à-bancs pour le retour de noces Bolloré à Odet en 1911, « An adeured vras »







Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - Embannet gant / Edité par : Association GrandTerrier, 1b Croas-Restavel 29190 Lennon - Rener ar gazetenn / Responsable de la publication : Jean Cognard - Enrolladur / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - Postel / Courriel : kannadig@grandterrier.bzh -Lec'hienn / Site Internet : www.grandterrier.net et www.grandterrier.bzh Mail 2021

Articles:

« Un retour de noces à la papeterie d'Odet, Progrès du Finistère 1911 »

« 1911 - Fête du mariage de René Bolloré, photos de Joseph-Marie Villard »

> Espace Papeterie

Billet du 08.05.2021



Bolloré père (1847-1904)



différents : on descendait à pied à l'usine par la "garenne du curé" et pour les chars à bancs par le bois côté Stang Luzigou ».

Guy Le Gars, natif de Stang-Venn confirme la localisation des cartes postales : « La photo me semble prise aussitôt avant le carrefour menant à Stang Venn. À droite le champ de Louis Menn qui accédait au château "Ferronnière", un champ à très forte pente ou les jeunes de Stang Venn allaient jouer au foot dans les années 60, ... quand les vaches n'étaient pas là. »

Sinon, comme dans tout fête qui se respecte en basse Bretagne, il y a les traditionnels banquets du midi et du soir : « À midi et demi, la grande salle à papier, toute enguirlandée, et présidée par le souvenir et l'image du vénéré et regretté M. Bolloré père, qu'on pourrait appeler le véritable créateur de l'usine, réunissait 300 convives ». Le père de René Bolloré est décédé 7 ans auparavant, le 10 juillet 1904.

Et là une bonne nouvelle fait l'objet d'une ovation de la part des ouvriers et ouvrières : « Dès le début du festin, M. René Bollo-

ré remercia en termes émus, tous et chacun, et donna, malgré la fête, pleine solde pour ce jour-là, à tout le personnel. ».

Les festivités durent toute l'après-midi : « Des danses succédèrent au déjeuner, danses auxquelles se mêlèrent M. et Mme René, eux-mêmes, ainsi que les membres de leurs familles. On enleva des montgolfières ... ». Et cela se termine après le diner par un feu d'artifices organisé par le chef électricien d'Odet, offert par tout le personnel à leur patron.

Les autres clichés Villard

La plus impressionnante des photos de Joseph-Marie Villard est celle du personnel regroupé sur les toits des bureaux de l'usine, autour des mariés et leurs familles respectives.

Le dernier cliché ci-dessus est le groupe de direction de l'époque, tous posant autour de leur jeune patron, la plupart en habits traditionnels bretons : Laurent Le Gall, Abel Briand, Hervé Quintin, Yves Provost, Mlle de Lulliac, René-Jean Rannou, Yves Charuel du Guérand, Jean-Pierre Rolland, Louis Garin, Le Gallès.



Terres d'abbaye au village de Quellennec Bras

Parkoù ar abbatí

eux documents de 1447 et de 1516 attestant d'une tenue dépendant de l'abbaye de Landévennec au village de Quélennec, tout près de l'endroit où sera édifiée la chapelle de saint Guénolé.

Liasse du fonds de Landévennec conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 2H 14.

L'aveu Le Gac en 1447

Ce document original en papier parcheminé rigide est la première déclaration d'une redevance noble détenue au village de Quélennec au profit de l'abbaye de Landévennec.

Le document est très peu lisible, la note inscrite au verso précisant même : « *Titre usé et caractères effacés en partie »*. Néanmoins on peut y déchiffrer quels noms propres, et surtout profiter d'une annotation et d'une note de synthèse d'archivistes qui ont pu bénéficier d'un déchiffrement plus facile.

La première note précise : « Aveu¹ du village de Hellen ou Hellen en

¹ Aveu, s.m. : déclaration écrite fournie par le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat. L'aveu est accompagné d'un Edern, et de celui du Quellennec en Ergué-Gaberic. Original sans sceau ».

Le folio séparé de synthèse indique : « Aveu, sans détails, d'une chefrente ² de 3 sols et 3 sols monnoie ³ assise sur ce village, fourni à l'abbaye de Landévennec par Guiomarch Le Gac et consorts. [...] aveu fourni à la même abbaye par les mêmes déclarants pour le village du Hellen, en Edern ».

Contrairement à la plupart des archives du début du 15e siècle, l'aveu n'est pas rédigé en latin mais en français. Notre tentative de déchiffrement ligne à ligne donne ces noms : « [03] Guiomarch Le Gac __ [06] abbé __ de Landevennec __ [07] de Hellen __ paroisse d'Edern __ [13] de Quellennec __ ». Et, en avant dernière ligne, le millésime 1447 en chiffres romains : « l'an mil iiii.c xlvii ».

En 1447 Jacques de Villeblanche est l'abbé de Landévennec, nommé 4 ans avant à l'âge de 21 ans. Le pape propose même sa nomination comme évêque de

dénombrement ou minu décrivant en détail les biens composant le fief.

- ² Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable (Yeurch, histoirebretonne).
- ³ Monoie, Monnoye, adj: un sol monoie désigne une petite pièce de monnaie faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux (Encyclopédie Diderot). Existence de « livres monnoie » et de « deniers monnoye » à signaler également, en complément des livres tournois qui deviendront l'unique monnaie de compte en 1667.

Mai 2021

Articles:

«1447 - Aveu fourni pour Quellennec à l'abbaye de Landévennec par Guiomarch Le Gac »

« 1516 - Aveu rendu pour Quellenec à l'abbé de Landévennec par Yves du Meinguen »

> Espace Archives

Billet du 01.05.2021







Aveu en 1447 de **Guiomarch** Le Gac au seigneur abbé Jacques de Villeblanche



Ouimper, mais le duc François Ier s'y oppose, préférant la candidature d'Alain de Lespervez, évêque de Dol.

À cette époque l'abbaye romane de Landévennec détient quelques mouvances nobles éloignées qui lui apportent des redevances. Ainsi ces deux tenues du du Quellenec en Ergué-Gabéric et celle du village du Hellen en Edern.

Au Xème siècle, c'est même toute la paroisse d'Edern qui a été cédée à l'abbave de Landévennec par Budic, comte de Cornouaille. L'autre point commun entre Quélennec et Hellen est qu'au XVIe siècle deux chapelles y seront érigées, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Guénolé.

En 1447 le déclarant de l'aveu de Ouélennec et de Hellen est Guiomarch Le Gac. Ce détenteur des terres de l'abbave est sans

doute la même personne qui apparait en 1682 pour une « terre autrefois apellée la tenüe du Gac » et qui a donné son nom au calvaire et vierge de pitié de « Kroaz-ar-Gac ».



En 1516 un autre aveu sera rendu à l'abbave pour les mêmes lieux, sans référence à la chapelle de Saint-Guénolé érigée vraisem-

Chars-à-bancs et retour de noces à Odet en 1911

An adeured vras

ne fête mémorable le 18 février 1911 à la papeterie d'Odet où tous employés de l'usine gabéricoise et de Cascadec sont invités à la noce de leur ieune patron qui s'est marié en grande pompe à Nantes avec la fille de l'industriel Thubé.

Article de presse et photos-cartes postales.

Cortège de chars-à-bancs

L'article qui rend compte de l'évènement de facon détaillée et admirative est publié dans « Le Progrès du Finistère » du 25 février : « La fête qui s'est donnée la semaine passée, était une nouvelle noce, réédition de celle de Nantes, mais dans le cadre breton, et avec tout son charme ».

L'accueil local de la belle-famille nantaise et des Bolloré débute de bon matin par un cortège d'une centaine de chars-à-bancs faisant escorte au coupé et à l'automobile des mariés, sur une dizaine de kilomètres entre la ville de Quimper et les grilles de l'usine d'Odet.

Le photographe quimpérois Joseph-Marie Villard 20 est pré-

20 Joseph-Marie Villard (1868-1935), photographe quimpérois, prit la

Juillet 2021 - Bulletin n° 54



sent pour immortaliser la longue Carte postale 3 : file des ouvriers et voisins endimanchés aux rênes de leurs chevaux : « M. Villard, de Ouimper, avait bien voulu se déranger pour prendre des clichés de la fête ». Les vues sont si typiques que le photographe les fit éditer sous forme de cartes postales.

Ces premières photos ont été prises depuis Ty-Coat, les charsà-bancs descendant la cote de Keranna-Lestonan. Henri Le Gars (interrogé en mai 2021 par Gwen Huitric) explique la topologie des lieux : « Aucun doute sur l'endroit c'est bien Ty Coat. Il n'existait pas de route pour Stang Venn et pour Kerangueo. Les accès pour Stang Ven étaient "Riboulic ar coat" (Sentier Orée du bois / Bascule Bolloré) et un autre sentier, là où sont les jeunes femmes debout sur la photo, qui montait également vers Stang Ven et la maison " Garin". Pour Kerangueo les accès étaient également

succession de son père Joseph et développa l'édition de cartes postales de portraits familiaux. costumes traditionnels, patrimoine et fêtes bretonnes. La maison « Joseph-Marie Villard père et fils » représente plus de 7 000 cartes postales référencées.

Laurent Le Gall (grand-père de Jean) à droite du conducteur de char-à-banc.





Avril 2021

Articles:

« 1837-1838

- La

chaudière à
vapeur haute
pression de
Nicolas Le

Marié »

« 1825-1860 -Relevés de production de la papeterie d'Odet »

> Espace Papeterie

Billet du 25.04.2021 Les inventions et travaux de James Watt et de Denis Papin sur les machines à vapeur sont encore trop récents en ce début de 20e siècle pour que leur usage dans l'industrie soit généralisé. Nicolas Le Marié est innovateur, et doit se conformer aux contrôles administratifs car on craint toujours des explosions accidentelles.

L'autorisation préfectorale fait l'objet d'un arrêté qui énumère toutes les précautions à respecter scrupuleusement : réglage de deux soupapes de dégagement de la vapeur, ajout de deux rondelles métalliques servant de fusibles, placement dans un local de grande superficie et éloigné des autres locaux et habitations.

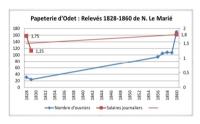
L'ingénieur en chef des mines de Poullaouen et le maire de la commune, René Laurent, sont également tous les deux réquisitionnés pour vérifier la bonne exécution des consignes de sécurité.

Relevés de production

Les secondes archives sont les déclarations administrative de production papetière entre 1825 et 1860 par l'entreprise d'Odet de Nicolas Le Marié, adressées également au préfet. Entre 1828 et 1860 la préfecture du finistère oblige les entreprises locales à produire des relevés de situation industrielle.

Les déclarations de Nicolas Le Marié ont été conservées pour les périodes 1828-29 et 1856-60. On constate une forte progression de fabrication entre ces deux périodes, du fait certainement des acquisitions de machines en 1834-37. On le constate par le nombre d'ouvriers passant de 30 environ à 100 dans les années 1850, puis de nouveau une forte hausse en 1859-60.

Quant aux volumes de papiers fournis, les relevés sont plus laconiques et moins précis, et insistent sur l'augmentation des prix des matières premières : « Qu'entend-t-on par causes des augmentations ou des réductions ? Si c'est des quantités produites ; elles s'accroissent chaque année, et le personnel aussi. Si c'est de la valeur des produits ; ils se sont élevés par suite du haut prix des matières lères et des demandes assez actives. ».



Le schéma ci-dessous montre le nombre d'ouvriers occupés qui a été multiplié par un facteur de 6 : de 31 en 1828 (et 24 en 1829) jusqu'à 170 en 1860. On peut supposer que la production détaillée pour l'année 1828, à savoir 90.000 kgs de drilles pour produire 3456 rames de papier blanc et 4218 en gris, a subi la même progression.

Par contre le salaire journalier ouvrier n'a pas beaucoup évolué: en 1828 le salaire journalier était de 2 francs 25 pour les ouvriers et de 1 franc 25 pour les ouvrières (soit 1,75 en moyenne), l'année suivante à 1,50 et 1 (soit 1,25 en moyenne), et en 1860 le salaire moyen est de 1 franc 80.

blablement dans la seconde moitié du 16e siècle.

L'aveu Meinguen en 1516

Ce document original en papier parcheminé rigide est la deuxième déclaration d'une redevance noble détenue au village de Quélennec au profit de l'abbaye de Landévennec.

Elle est conservée avec une note au dos et une synthèse séparée, le document est très peu lisible : « endommagé par le temps ou l'humidité, offrant quelques mots illisibles ». Les noms propres sont difficilement repérables, mais la date est lisible sur la dernière ligne : « l'an mil cinq cens seize ».

Les archivistes ayant pu bénéficier d'un déchiffrement plus facile ont par contre fait ces annotations : « Terres aux issues du Manoir du Quellennec, en Ergué-Gabéric, ou Quellennec Bras. Aveu rendu à l'abbaye de Landévennec par Yves de Menguen. Original, sans détail, signé par 2 passes seulement [...] Sans sceau. Sans chefrente ; prochaine seigneurie de lignée, à devoirs de foi 4 et de rachat 5, le cas échéant. ».

⁴ Foi et hommage, s.f. et s.m.: le vassal devait la foi et l'hommage, lorsqu'il entrait en possession de la terre, et lorsque le seigneur le demandait. La foi traduisait un lien personnel; l'hommage, une reconnaissance du fief (Dict. de l'Ancien Régime).

⁵ Rachapt, rachètement, s.m.: en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes (Dict. de l'Académie).



Contrairement au précédent document de 1447, le village du Hellen en Edern n'est pas associé à la présente déclaration. Le déclarant de la tenue de Quélennec en 1516 est également différent, il s'agit d'Yves du Meinguen qui ne déclare pas de chefrente, mais seulement les droits seigneuriaux de foi et hommage et de rachat.

Que ce soit en 1447 et en 1516, la chapelle de Saint-Guénolé n'est pas du tout mentionnée, car érigée vraisemblablement quelques décennies plus tard.





Croquis de Keranforest, alias Dominique de Lafforest. Télégramme de Brest. 1973

Fabrication du papier

Landévennec ancienne abbaye

Les sceaux de cire de Landévennec pour Quélennec

Sielloù kozh

lusieurs aveux réitérés au XVIIe siècle pour la déclaration des terres de Ouélennec aux abbés commandataires de Landévennec. seigneurs de Guelvain en Edern.

Conservés Archives aux Départementales du Finistère dans le fonds de l'abbaye de Landévennec (série H, cote 2 H 14)



Il s'agit de sept documents datés de 1647, 1649, 1656 et 1670. Dans la même liasse les documents gabéricois sont accompagnés d'autres actes relatifs à des rentes dues à l'abbave sur les terres d'Edern et de Gouézec.

Ces archives du 17e siècle sont des déclarations de fermiers au seigneur abbé de Landévennec, successivement Pierre Tanguy 6, evgue gabellir / pavroe & Ergay

⁶ Pierre Tanguy, seigneur des Salles et de Guelvain, conseiller du Roi et aumônier de la reine Anne d'Autriche. est abbé de Landévennec de 1630 à 1665. Il prend possession de l'abbave le 21 février 1630, et y introduit les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur en 1636. En 1665, il résigne son abbaye à son neveu Jacques Tanguy. Il meurt en 1669, et il est enterré dans la chapelle de Notre-Dame

dans l'église abbatiale. Ses armoiries :

seigneur de Guelvain et des Salles, puis son neveu Jacques Tanguy en 1670, pour des terres situées dans le village de Ouélennec et à proximité immédiate de la chapelle de Saint-Guénolé.

De multiples fois des expressions comme « le chemin quy conduict dudit village à la chappelle de Monsieur Sainct Guénollé » ou alors le « parc an Illis » (champ de la chapelle/église) attestent que la chapelle a déjà été érigée à ces dates pour honorer le saint patron le fondateur de l'abbave. Il v a aussi plusieurs mentions d'une « fontaine de Sainct Guenollé ».

On notera que ni la chapelle, ni la fontaine, ne sont évoquées 200 ans auparavant dans les aveux de ces mêmes terres de l'abbaye en 1447 et en 1516.

Au passage on remarquera aussi l'orthographe « Gabellic » (rappel résiduel des Cabellic du 11e siècle, transformé plus tard en « Gabéric ») est utilisée pour désigner la paroisse en 1647 et 1670, ainsi que qu'un surprenant « Ergay » en 1649 :

Obgun yabillic

Suite à diverses successions, les détenteurs des « terres profittées » sont différents dans chaque acte au fur et à mesure des successions et héritages. On dénombre

"D'azur à l'aigle d'or, accompagné de trois étoiles de même" (Potier de Courcy).

Chaudière à vapeur et fabrication papetière

Kapterioù dre aezhenn

archives pour illustrer les débuts de fabrication du papier à Odet sous la direction du fondateur Nicolas Le Marié.

L'une privée pour l'installation de la lère machine à vapeur en 1837-38, et l'autre conservée aux Archives Départementales pour les relevés de production en 1828-60.

Autorisation préfectorale

Nicolas Le Marié (1797-1870) crée de toute pièce un moulin à papier en 1922 à Odet en Ergué-Gabéric. En 1834 l'automatisation est très vite réalisée par l'acquisition de machines en provenance des papeteries d'Amnonay en Ardèche 18. Fin 1837 il fait installer une chaudière à vapeur de haute pression pour le séchage et le lessivage, ainsi que l'attestent ciaprès les échanges avec les services préfectoraux.

Dans sa lettre de demande d'autorisation il décrit ainsi cette machine : « une chaudière à vapeur, avec ses

18 L'abbé André-Fouet écrit en 1822 à propos des commandes faites par Nicolas Le Marié au papetier Montgolfier d'Annonay (Ardèche) : « En 1834, l'achat à Amnonay de machines permettait de supprimer le travail à la cuve et de ne plus étendre le papier sur des perches pour le sécher. »

Juillet 2021 - Bulletin n° 54

deux bouilleurs, de la force de dix à douze chevaux. Cette chaudière sera timbrée, à Paris, à trois atmosphères, elle servira au séchage des papiers et au lessivage des drilles 19 » (les chiffons composant la pâte). Les 10 à 12 chevaux-vapeurs de cette chaudière sont relativement importants, les plus grosses à l'époque étant calibrées à 16 chevaux maximum.



Nicolas Le Marié (1797-1870)

requé Gaberic les Secombre 1837 Monsium Le Might de Finistine Jeviens vous firin de m'auorder l'autorisation de faire monter dans ma fabrique situé dur la commune d'orgine Jabéric, une chaudiere à vapus, de la fore de dip à douge chevaux. Lette chaudiere desa timbree, à Saris, à trois atmos phère elle des vina au Vichage des papiers et au listinge des Drilles. I'ai Chomeur d'être, Monsium Le Profer being dervitus

¹⁹ Drille, s.f.: comme expression d'une valeur minimale, "chiffon"; d'où, "pas grand-chose" : source : Dictionnaire du Moyen Français. Chiffon propre à faire du papier ; source : dictionnaire étymologique de B. de Roquefort.









son installation le dimanche : « Charmante fête de famille. dimanche dernier, à Erqué-Gabéric. M. L'abbé le Bihan, entouré de bon nombre des siens et d'environ 25 prêtres, chantait sa première grand'messe dans sa nouvelle paroisse. »

Cette assistance de prêtres lors de la cérémonie n'est rien par rapport à celle de son prédécesseur décédé : 76 prêtres dont 14 chanoines à son enterrement, 40 lors du service de huitaine, et 30 au service anniversaire. Il faut dire que la réputation du recteur Jean Hascoêt est bien assise depuis les affaires des congrégations et de l'inventaire des biens religieux en 1902-1906.

Pendant son apostolat gabéricois il mène la rébellion contre les actions républicaines de la séparation des églises et de l'état : la manifestation paroissiale en août 1902 devant les gendarmes venus fermer l'école libre des filles du Saint-Esprit, la résistance dans l'église paroissiale face aux troupes chargées de crocheter la porte pour

procéder à l'inventaire.

Jean Hascoët a « l'estime et l'affection de tous ses paroissiens », et le corps politique d'Ergué-Gabéric est derrière lui comme le confirme le témoignage d'Antoine Favé, vicaire 10 ans plus tôt et célèbre mémorialiste, lors de la messe d'installation d'Alain Le Grand : « Ce n'est pas à Ergué-Gabéric gu'on trouvera, de longtemps, la séparation de l'Église et de l'État ...». Antoine Favé est même soupçonné en 1893 influencé d'avoir

élection en donnant des consignes de vote en chaire.

Dans ces conditions, en 1908, les chances de s'imposer localement pour Alain Le Bihan, dit « Lannia » ou « Tonton Lan », au caractère moins trempé, sont manifestement très faibles.

Au bout de quelques mois il est nommé ailleurs, à Lampaul-Guimiliau : « (après 10 ans à Pleuven) il fut mis à l'épreuve à Erqué-Gabéric. Il méritait ce poste et le Grand Erqué méritait un tel pasteur. Mais ils ne se convenaient pas l'un à l'autre. »

Il faut dire qu'un an après le décès de Jean Hascoët, lors de la messe de service anniversaire, 30 prêtres et « un nombre respectable de paroissiens » lui rendent un dernier hommage, et ce n'est pas le nouveau recteur qui est chargé de l'office et de l'absoute. De plus « le conseil municipal presque complet » v assiste, ne respectant pas, semble-t-il, la loi de séparation des églises et de l'état.



à chaque fois 4 familles de fermiers pour l'ensemble des 25 parcelles inventoriées, composées de 2/3 de champs cultivés ou prés et d'un tiers de « courtils » ou iardins.

Les surfaces des champs cultivés et des plus grands « courtils » sont données en « journeaux », soit des journées de travail d'un laboureur avec charrue et chevaux correspondant à un demi-hectare. Les petits jardins sont mesurés « journée à homme bêcheur » c'est-à-dire un 8e de iournal ou 6 ares. Si l'on additionne ces superficies on obtient un total de 9.25 hectares appartenant au seigneur abbé de Landévennec.

Pour exploiter ces terres nobles, les détenteurs doivent payer annuellement une rente en argent, à savoir une « chefrente : au total 14 sols et 4 deniers en 1656 et 2 sols et 8 deniers pour les actes partiels de 1647-1670. Ils doivent aussi une dime en nature faite de « bled noir a raison de la saizième et dix septième gerbe » 7.

Pierre Tanguy en 1647, 1649 et 1656, et son neveu Jacques en 1670, sont les bénéficiaires de ces rentes et droits seigneuriaux en tant qu' « abbés commandataires » et seigneurs de Guelvain, trève d'Edern, et des Salles en Landrévarzec. Ils ont aussi d'autres honorifiques comme

⁷ Gerbe, s.f. : unité de mesure du blé, composé de 7 à 8 javelles, pour le paiement de la dime (source : histoiresdeserieb.free.fr). Terme de féodalité ; Dîme sur les moissons ; lever la gerbe (source : Littré). Lorsque la Dîme est due aux Régaires de Quimper, le prélèvement "à la quinzième gerbe" indique un taux d'environ 1/15ème.

« conseilleur du Rou ausmosnier de la Reine », le premier étant Louis XIV et la seconde Anne d'Autriche.

Trois documents sur 7 sont les originaux assortis de sceaux d'authentification de cire verte sur un support papier attaché par une double découpe, représentant « la cour de Guelvain » et ses notaires, et représentant vraisemblablement les quartiers noble des Tanguy : « D'azur à l'aigle d'or, accompagné de trois étoiles de même ».



Certes la cire s'est dégradée en séchant, et on ne peut plus lire correctement le motif héraldique. Mais il semble que la marque reportée sur le support papier fait apparaître les deux étoiles supérieures du blason.

Mai 2021 Article:

> « 1647-1670 - Aveux à l'abbé de Landévennec pour les terres de Quélennec et de St-Guénolé »

> > Espace Archives

Billet du 22.05.2021

Blason des Tanguy de Guelvain au bourg de Landévennec, photo de Jean-Yves Cordier. © www.laviebaile.com

Les deux sceaux de la cour de Guelvain en 1670





1554 Mayan



ARCHIVES-Finistere. Fr



L'ancien vitrail de 1554 à la chapelle Saint-Guénolé

Gwerenn-livet

es éléments qui permettent de déterminer la date de la construction de la chapelle de St-Guénolé sur des terres qui dépendent des seigneurs abbés de Landévennec du 15e au 17e siècles.

Analyse des archives, notices paroissiales d'Yves Le Goff et notes de Louis Le Guennec.

Crucifixion et banderole datée

Les documents d'archives connus à ce jour ne donnent pas malheureusement la datation précise de la chapelle :

- ♣ En 1447 et 1516 les terres voisines de Quélennec, et celles du village d'Helen en Edern sont déclarées propriétés du seigneur abbé de Landévennec, mais la chapelle n'y est pas mentionnée.
- ♣ En 1634-38 différents actes et déclarations juridiques autorisent les seigneurs de Lezergué à revendiquer des prééminences sur la « chappelle de Sainct Guehnollay » et sur l'église paroissiale.
- ♣ De 1647 à 1670, les terres de Quélennec sont toujours sous la juridiction des abbés de Landévennec, seigneurs de Guelvain en Edern, et les aveux évoquent à plusieurs reprises « la

chappelle de Monsieur Sainct Guénollé ».

D'où le créneau entre 1516 et 1634 pour l'érection de la chapelle Saint Guénolé ou Saint Guezennec (cette dernière appellation est rappelée en 1893 dans le Bulletin de la S.A.F. par le vicaire mémorialiste Antoine Favé) et dédiée au fondateur de l'abbave de Landévennec. À noter que les anciennes chapelles de Notre-Dame de Helen et de Guelvain, toutes deux en Edern, ont également été bâties au XVIe siècle.

Dans les notices et inventaires patrimoniaux officiels du début du XXe siècle de Peyron et Abgrall et de Couffon et Le Bars aucune hypothèse plus détaillée n'est avancée. Par contre le texte du nouveau répertoire diocésain émet l'idée d'une date précoce du fait de l'arc diaphragme ancien : « date du début du XVIe siècle (sans doute avant 1530 : chevet plat ; arc diaphragme démodé en 1525). »

Un autre indice est apporté par un témoignage et observation sur les fragments des vitraux de la verrière qui ont complètement disparu au début du XXe siècle. Ce texte est dans un article détaillé de deux pages sur la chapelle publié en janvier 1929 8 dans le bulletin paroissial Kannadig Intron-Varia Kerzevot : « Au sommet du panneau central, le Christ en croix ; Longin lui perce le flanc ; un soldat porte une banderole sur laquelle on lit la date de 1554. De chaque côté de

⁸ Grand merci à l'association Arkae et à Marilyne Cotten de nous avoir scanné ces pages 15 et 16 du Kannadig n° 27 du 15.01.1929 L'église mentionnée du domaine noble est la chapelle Saint-Joachim, aujourd'hui disparue et élevée vers 1650 par Guy Autret, le précédent occupant de Lezergué: « Il y avait auprès de là les ruines d'une vieille église où ce seigneur faisait célébrer la messe tous les dimanches, à laquelle tous les paysans d'alentour étaient tenus d'assister sous peine de mort ».

Un autre souvenir d'enfance de Déguignet est le gibet : « On montrait encore l'endroit où il faisait pendre ses manants par haine, par colère ou par plaisir. ». Ce n'est pas une légende, car ces « fourches patibulaires 16 à deux piliers de la montagne de Lestonan » ont vraiment existé au XVe siècle quand les seigneurs locaux avaient « droit de haute basse et moyenne justice ».

Et enfin la légende du fameux trésor de Lezergué: « Et ce trésor, tout le monde savait qu'il existait, mais personne ne savait au juste où il était. Les uns disaient qu'il était sous l'escalier du château, d'autres pensaient qu'il devait être au fond de l'étang [...]; d'autres disaient enfin qu'il devait être sous le pigeonnier, une énorme rotonde toute bâtie en pierres de taille, qui serait restée debout jusqu'à la fin du monde si on ne l'avait pas démolie. »

16 Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierre dotées d'une traverse de bois où les condamnés à la mort sont pendus et exposés à la vue des passants. Seul le seigneur Haut Justicier a le droit d'avoir des fourches patibulaires (ou gibets), puisqu'il a le droit de condamner un criminel à mort. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir.

L'entrée solennelle d'un nouveau recteur en 1908

Lezenn an Disparti

près les 10 années respectives du recteur Jean Hascoêt et du vicaire Antoine Favé et trois ans après la loi de la séparation des églises et de l'état, l'accueil en grandes pompes du nouveau desservant Alain Le Bihan, suivi de son départ suite au rejet des paroissiens, le tout raconté dans les journaux locaux.

Accueil et mise à l'épreuve

Le cortège de chars-à-bancs accueillant solennellement Alain Le Bihan, nommé recteur suite au décès de Jean Hascoët le 15.01.1908, est décrit dans le journal « Le Progrès du Finistère » ¹⁷ du 25 janvier : « Une cinquantaine de voitures et une vingtaine de cavaliers se sont portés à sa rencontre au pont du Cleuziou, à la limite de la paroisse. »

Le journal diocésain, la « Semaine reliaieuse », rend compte de

17 L'hebdomadaire « Le Progrès du Finistère », journal catholique de combat, est fondé en 1907 à Quimper par l'abbé François Cornou qui en assurera la direction jusqu'à sa mort en 1930. Ce dernier, qui signe tantôt de son nom F. Cornou, tantôt de son pseudonyme F. Goyen, ardent et habile polémiste, doté d'une vaste culture littéraire et scientifique, se verra aussi confier par l'évêque la « Semaine Religieuse de Quimper ».







Mai 2021

Article:

" L'installation difficile du nouveau recteur, Progrès du Finistère 1908 »

> Espace Journaux

Billet du 15.05.2021



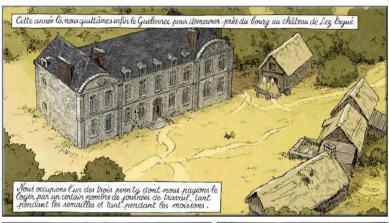
Christoc'h Du: « Quand il avait fini de manger et qu'il s'élevait, il fallait que tout le monde s'élève, tant pis pour celui qui n'avait pas mangé son content. Aussitôt après la soupe du soir, il disait les prières, les arâces, et tout le monde devait aller se coucher, excepté les femmes qui, en hiver, devaient rester filer jusqu'à onze heures. Il avait cing enfants: quatre filles et un garçon. Les deux aînées des filles ressemblaient en tous points au père, et on les appelait aussi les

deux têtes noires (diou pen du) ... »

Le souvenir des seigneurs locaux, ceux qui ont construit le manoir, est toujours vivace en 1848 : « Le dernier seigneur de ce château aui s'appelait De La Marche, était, disait-on, le plus terrible et le plus cruel de tant de terribles et cruels seigneurs que les pauvres Bretons ont connu ».

Les derniers seigneurs de La Marche sont déclarés émigrés à la Révolution, le père (celui qui fit reconstruire le château vers 1770) sur l'île Jersey, le fils cadet en Guadeloupe, le fils ainé François Louis Armand étant décédè le 10 février 1774 à Lezergué.

C'est sans doute les exploits de ce dernier qui sont évoqués par Déguignet : « Au milieu de la messe, il entrait avec son cheval. et ordonnait au curé de communier la bête, puis faisait le tour de l'église en faisant piaffer son cheval sur les malheureux prosternés qui ne pouvaient bouger ni rien dire. Il entretenait chez lui une quantité considérable de pigeons, qui ravageaient toutes les semences et les moissons des environs, sans que personne puisse se plaindre sous peine d'être pendu immédiatement. Enfin, à force d'en faire, il finit luimême par se casser le cou en tombant du deuxième étage du château dans le premier. »



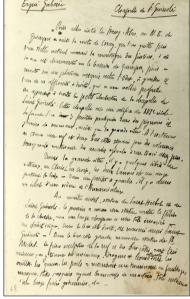


la croix, se tiennent les deux larrons : le mauvais larron est contorsionné et un démon violet quette son âme ; au-dessus, une tête de dragon, la queule ouverte. »

Avec une telle description, notamment la tête de dragon qui nous évoque le griffon du Stangala à proximité de la chapelle, on aurait bien aimé voir ce vitrail, peut-être aussi magnifique que celui dans l'église de Guimiliau (photo JY Cordier, © www.lavieb-aile.com):



La date de 1554 est sans doute aussi crédible que 1516-1530, en tous cas pour la finalisation de la maitresse-vitre. Par ailleurs ce texte est illustré par un croquis de Louis Le Guennec, ce qui fait qu'on a pu penser qu'il en était Mais ses écrits sur la chapelle. avec un vocabulaire et style différents, sont bien plus lapidaires.



ce qui ne lui enlève pas un

intérêt historique indéniable.

la chapelle St-Guénolé d'Ergué-Gabéric Nous pensons plutôt que l'article paroissial a été rédigé par le rédacteur du bulletin Kannadig, le vicaire gabéricois Yves Le Goff,

Espace **Patrimoine** Billet du 29.05.2021 Notes manuscrites de Louis Le Guennec sur

> Croquis de Louis Le Guennec, publié dans le Kannadig de 1929 et à titre posthume dans le livre "Histoire de Quimper

Mai 2021

Article:

«L'érection

de la chapelle

de Saint-

Guénolé au

XVIe siècle »



Juin 2021

Article:

«1693 - Aveu fourni par Louis René de La Marche pour Quélennec Isella »

> Espace Archives

Billet du 05.06.2021

Les seigneurs de Kerfors & Lezergué à Saint-Guénolé

Brasionaj gentil

éclaration d'une chefrente sur les terres de Quélennec Isella due par Louis René de La Marche, seigneur de Kerfors au seigneur abbé de Landévennec.

Document conversé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 2 H 14.



Les trois villages de Quélennec

Sur la carte d'état-major cidessus on voit bien la répartition du village de Quélennec en trois hameaux (petites pastilles rouges):

- ♣ Quélennec Bihan : "le petit lieu planté de houx", appelé aussi Penker Bronnec, près de la route de Griffones.
- ♣ Quélennec Bras : "la grande houssaie", vers Bec-ar-Menez ,

dénommé aussi Quélennec Uhella en regroupement avec le précédent, car tous deux situés "en hauteur".

♣ Quélennec Izella : "la houssaie du bas", à mi-pente vers Pont-Allen, et à proximité de la chapelle St-Guénolé au point de niveau 116.

Le domaine congéable

L'acte de 1693, signé par le seigneur de Kerfors et deux notaires royaux, porte sur 11 parcelles de terres situées à Quélennec Isella pour une surface de 13 journaux, soit environ 6,5 hectares.

Il s'agit d'une double déclaration d'un seigneur local à un noble de rang supérieur et d'un roturier au noble intermédiaire :

- La première est un aveu de Louis René de La Marche, seigneur de Kerfors, à Jacques Tanguy, seigneur abbé de Landévennec et de Guillevain (en Edern) pour une chefrente annuelle de 14 sols et autres droits seigneuriaux.
- ♣ La seconde est la rente due par un dénommé Rolland au seigneur de La Marche au titre du domaine congéable ⁹ pour

Souvenirs de jeunesse au manoir de Lezergué en 1848

Kounioù a-vihan

ouvenirs de jeunesse de JM Déguignet en 1848 au vieux château de Lezergué en Ergué-Gabéric.

Cahiers manuscrits formant l'intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton, édition An Here, 2001, et illustrations de la BD de Christophe Babonneau et de Stéphane Betbeder.

Les tyrans de Lezergué

Jean-Marie Déguinet a 14 ans lorsque ses parents s'installent dans une petite maison de journalier agricole, un penn-ti 15 jouxtant le manoir de Lezergué : « En ce temps-là, nous quittâmes enfin le Guelenec pour aller demeurer près du bourg, au grand château de Lez-Erqué ».

Le logement n'y est pas pour autant gratuit : « Le propriétaire de ce château faisait payer ces petits pen-ty par un certain nombre de journées de travail.

¹⁵ Pennty, penn-ti: littéralement « bout de maison », désignant les bâtisses, composées généralement d'une seule pièce, où s'entassaient avec leur famille les ouvriers agricoles et journaliers de Basse-Bretagne (Revue de Paris 1904, note d'Anatole Le Braz). Par extension, le penn-ty est le journalier à qui un propriétaire loue, ou à qui un fermier sous-loue une petite maison et quelques terres, l'appellation étant synonyme d'une origine très modeste.

tant pendant les semailles et tant pendant la moisson. »

Le propriétaire-paysan du château est un dénommé Christophe Crédou (1797-1873), un patriarche tyrannique : « On ne l'appelait que l'homme noir : Christoc'h Du. Et il était en effet noir partout dans sa figure comme dans l'âme, s'il en avait une. Celui-là aurait bien fait comme l'ancien seigneur de ce château, s'il en avait eu le droit. » (sa fille épousant le premier des Nédelec de Lezergué).

C'est ce même Christoc'h Du. très pratiquant, qui se rend à l'église paroissiale demander au recteur une séance d'exorcisme sur son propre corps car on le soupçonne d'avoir « le diable dans le ventre (ann diaoul en y voëiou) ». Un témoin assiste à la scène : « Un peu intrigué, et ayant cru reconnaître dans le personnage le fameux homme noir, il alla coller son nez derrière un vitrail, et de là, {...} il vit l'homme noir se déshabiller complètement. et se coucher sur le dos sur le catafalque; puis, le recteur lui jeta l'étole sur le ventre, alors les deux prêtres prirent leurs livres, et un de chaque côté du corps, se mirent à réciter [...] : "Spiritus immondus exito ex corpus Cbristoc'b Du". »









Juin 2021

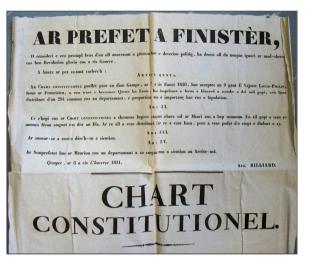
Article:

« Le jeune Jean-Marie Déguignet au château de Lezergué en 1848 »

> Espace Déguignet

Billet du 26.06.2021

⁹ Domaine congéable, s.m.: mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Ces dernières constituent le fonds et restent la propriété des seigneurs. Par contre les édifices sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéer ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices.



Afin d'obtenir l'adhésion des finistériens, le préfet Auguste Billart fait traduire les 70 articles de cette charte en breton de Cornouaille et du Léon :

« Ar chart constitutionel guellêt gant an diou Gampr, ar 7 a vis Eaust 1830, hac acceptet an 9 gant E Vajeste Louis-Philip, Roue ar Francisien, a vezo troet e brezonec Querne ha Leon, hac emprimet e form e blacard e nombr a dri mil gopi, evit bezan distribuet d'an 284 commun eus an departemant, e proportion eus o importanç hac eus o fopulation. » (traduction complète dans l'article).

D'ailleurs en 1837 les gabéricois enverront une lettre de secours, rédigée également en langue bretonne, adressée à leur roi pour la restauration de leur clocher victime de la foudre.

Le texte breton de la charte constitutionnelle de 1830 est formé d'un certain nombre de termes français francisés (Francisien, differanç, ...), avec une orthographe très française (lettres Q et ç, « Eaust » au lieu de « Eost » ...).

Mais les placards distribués dans les 284 communes du département ont dû permettre la diffusion des nouvelles règles institutionnelles, sociales et culturelles.

On remarque aussi que la religion catholique cesse d'être qualifiée de « religion de l'État » (terme de l'ancienne charte de 1814), mais religion « professée par la majorité des Français », à savoir en breton « ministret ar religion catholiq, apostoliq ha romen, exercet gant an niver brassa eus ar Francisien ».

C'est ce qui permet au maire d'Ergué-Gabéric de faire flotter le drapeau français sur son église paroissiale le 16 août 1830.





quatre chapons et une somme de 30 livres par an.

Les droits seigneuriaux sont répartis sur les trois acteurs : le noble inférieur doit « Foi et hommage, lods et ventes, rachat, suite de cour et chefrente » et il reçoit de son roturier exploitant « corvée, droit de champart 10 et domaine congéable »

La rente de ce régime particulier très répandu en Cornouaille (les domaniers ont le seul droit de récupérer le prix des améliorations à leurs fermes en cas de congédiement unilatéral) est ici qualifiée abusivement de « tail-lée » 11, alors que la Bretagne est exemptée de la vraie « taille » (impôt direct du au roi par les roturiers dans les autres provinces).

On notera la grosse différence des rentes annuelles : 30 livres de roturier à noble versus 14 sols de noble à noble, soit un rapport de 1 à 43, 20 sols faisant une livre. Certes une partie du surcoût roturier est dû au fait qu'il inclut aussi « les herittages

Champart, s.m. : redevance seigneuriale, proportionnelle à la récolte. Droit féodal qu'a le seigneur de lever une partie de la récolte de ses tenanciers ; [¤source : Dictionnaire du Moven Français].

11 Taille, s.f.: taxe personnelle (pesant sur les personnes) ou réelle (établie sur les biens), l'un des principaux impôts directs levé en France. Elle n'existe pas en Bretagne mais les fouages v constituent une sorte de taille réelle. Source : « glossaire des cahiers de doléances », AD29. Outre les fouages au roi, on trouve également au 17e siècle des tailles collectives à l'évêque pour les habitants de certaines villes bretonnes (Quimper notamment). Et par ailleurs, de facon indirecte, les roturiers étaient largement imposés au titre du domaine congéable dont la rente annuelle est quelquefois qualifiée de « taillée ».

qui sont sittués au fieff du Roy » (en plus des terres de l'abbaye, et détenues aussi par de La Marche), mais néanmoins l'intérêt financier est manifeste pour l'intermédiaire foncier.

Le signataire de l'acte est Louis-René de La Marche, en raison de la succession de son frère ainé Jan de La Marche dont nous apprenons qu'il serait décédé vers 1683-84 il y a « environ neuff à dix ans ».



Généalogie des de La Marche de Kerfors et de Lezergué:

Guillaume de La Marche, seigneur de Bodriec x Thébaude de La Bouëxière (mère : Isabelle de Kerfors) L> Yves de La Marche, écuyer, seigneur de Kerfors x Marie de Kersaintgilly L> Yves de La Marche, lieutenant de présidial, s. de Kerfors x 1643 Urbaine de Thibaux -> Allain de La Marche, sieur de Kerfors > Jan de La Marche, sieur de Kerfors (+1683-84) x 1652 Jeanne Frollo, dame de Traonelorn > Louis-René de La Marche, seigneur de Kerfors x 1686 Marie-Rose de Tréouret de Kerstrat (+1709) L> Franc.-Louis de La Marche (°1691, +1738), s. de L. x 1715 Marie-Anne de Botmeur (+1762) > François-Louis de La Marche (°1720, +1794) x Françoise-Félicité de Bourigau du Pe d'Orvault -> François Louis Armand (°1747, +1774) x Marie Marguerite Henry de la Ryolais Fidèle Marie Félicitée de La Marche (°1748) > Joseph-Louis-R.-M. de La Marche (°1750) x Dlle de Boisvin de la Guadeloupe > Joseph-Hyacinthe de La Marche (°1751) -> Marie Françoise Félicité de La Marche (°1753) -> Joseph Louis de La Marche (°1755) L> Jean Marie de La Marche (°1756) -> Jean-Fr. de La Marche, év. du Léon (1729-1806) L> 3 soeurs dont ép. Rocher du Quengo, > Olivier de La Marche

Ce demi-frère Jan, du premier lit de son père, rend compte de la fondation de la chapelle de St-Guénolé en ces termes en 1680-82 : « Plus connoist estre fondateur d'une chapelle construite en la dicte parroisse en l'honneur de Monsieur Sainct Guenolay pour avoir icelle esté bastie en son fond par la concession de ses prédeces-seurs. »

Quand il parle de ses prédécesseurs, il peut s'agir des Autret seigneurs de Lezergué, le manoir voisin de Kerfors. Guy Autret lui-



16

LAICITE



Blason des
Coatanezre: « De
gueules à trois
épées d'argent,
garnies d'or, les
pointes en bas,
rangées en
hande »





Blason des de La Marche : « De gueules au chef d'argent »

10

même a défendu avec insistance cette fondation et les prééminences induites dans un acte prônal de 1634 et des lettres patentes royales de 1638. Et les précesseurs des Autret au 16e siècle étaient des Coatanezre.

Et quand les seigneurs de Kerfors et de Lezergué disent que la chapelle de St-Guénolé a été bâtie, vraisemblablement au 16e siècle, « en son fond », c'est en raison de leurs prises d'intérêt sur une partie des terres de Quélennec qui ont appartenu de tout temps aux seigneurs de Landévennec et de Guillevain (Edern).

La partie en question est celle du bas de Quélennec Izella, et celles de grand Quélennec Bras étant exploitées en direct par les abbés (cf tous les aveux de 1447, 1516, 1647 à 1670 des articles précédents).



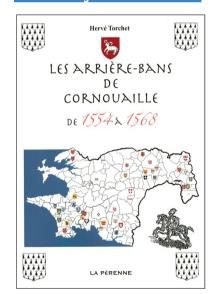
Arrière-bans et montres militaires de 1554 à 1568

Diwezhañ bannoù

ros travail documentaire mené par l'historien Hervé
Torchet sur trois revues militaires après l'intégration du duché de Bretagne dans le royaume de France.

TORCHET (Hervé), Les arrièrebans de Cornouaille de 1554 à 1568, La Pérenne, Quimper, 2021, ISBN 2-914810-25-8.

Des obligations militaires



En ce 2e trimestre de 2021, le paléographe Hervé Torchet a publié 218 pages de transcription intégrale des montres (revues militaires) du diocèse de

Adhésion à la charte constitutionnelle de 1830

Chart ar Roue

e ralliement immédiat d'une municipalité à Louis-Philippe, roi des français, et sa charte constitutionnelle traduite en breton.

Documents série M des Archives Départementales du Finistère et registre de délibérations du conseil municipal.

Un drapeau sur l'église

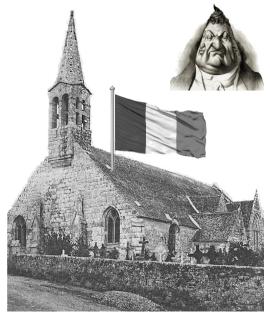
Après les émeutes des 27, 28 et 29 juillet 1830, dites les Trois Glorieuses, la monarchie de Juillet autour de Louis Philippe d'Orléans s'est établie et une Charte constitutionnelle est promulguée le 14 août 1830.

Le lendemain le maire d'Ergué-Gabéric, René Laurent ¹⁴, écrit une lettre au préfet du Finistère pour lui dire son dévouement au nouveau roi.

Il lui écrit même qu'il a ordonné un geste symbolique : « J'ai l'honneur de vous annoncer que demain seize du courant le drapeau flottera sur notre église parroissialle ; je fais la demande à cet égard, vous pouvez compter sur notre dévouement. »

¹⁴ René Laurent, agriculteur au village de Squividan, sera maire d'Ergué-Gabéric de 1824 à 1832, puis de 1833 à 1846.

Juillet 2021 - Bulletin n° 54



Le 19 septembre, avec ses conseillers municipaux, il prête serment et ils signent tous le registre des délibérations : « Je jure fidélité au roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume. ».

Parmi les conseillers on note l'entrepreneur papetier Nicolas Le Marié, dont le prénom est remplacé par le qualificatif « Monsieur » et qui sera nommé maire pendant l'année 1832. Tous semblent heureux que la République n'ait pas été proclamée.

Cette charte constitutionnelle instaure une royauté représentative et le roi n'est plus le « Roi de France et de Navarre », comme l'étaient encore les rois précédents Louis XVIII et Charles X, mais le « Roi des français », selon la formule déjà imposée à Louis XVI en 1791.



Avril 2021

Article:

« 1830 -L'adhésion municipale à la charte constitutionnelle de Louis-

> Espace Archives

Philippe »

Billet du 17.04.2021



Blason des Kerguelen : « D'argent, à

« D'argent, à trois faces de gueules surmontées d'un chef de quatre mouchetures d'hermines »



Juin 2021
Articles:

« SERVIGNY Yann (de) -Maison de Kerguelen »

« Germain de Kerguelen, chanoine et recteur (1612-1624) »

Espaces Biblio Biographies

Billet du 12.06.2021

14

nes sœurs Jeanne et Marie une partie des successions paternelles et maternelles.

- ♣ En 1612 et 1615, bien que « recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric », il demeure à Quimper-Corentin du fait de son titre de chanoine, c'est-à-dire membre du chapitre de l'église cathédrale.
- ♣ En 1624, toujours « *très digne* » recteur d'Ergué-Gabéric, il prend le titre d'official de diocèse. En 1633, toujours chanoine, il est qualifié de grand vicaire de Cornouaille.

Les actes de partage de succession mentionnés ci-dessus sont issus du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, plus précisément le dossier bleu n° 373 ou Manuscrit Fr 29918, dont les facsimilés sont publiés sur le GrandTerrier.

Autres sources et références

Les autres sources biographiques et historiques sont :

- 4 Paul Peyron et Jean-Marie Abgrall, dans leur notice paroissiale d'Ergué-Gabéric, l'incluent dans la liste des recteurs antérieurs à 1789 : « 1635-1645 : Germain de Kerguelen, chanoine, grand vicaire official de Cornouaille » avec une erreur sur la période du mandat gabéricois (1635-45 correspondant plutôt à sa fonction de grand vicaire de Cornouaille).
- → Paul Aveneau de la Grancière dans son livre « Pluguffan et notices généalogiques sur la plupart des familles de la Basse-Bretagne » présente Germain en ces termes : « Noble et discret messire Germain de Kerguelen, seigneur de Kermathéano.

chanoine du chapitre de Cornouaille ».

- ♣ Norbert Bernard dans un article intitulé « Guv Autret et l'église d'Ergué-Gabéric » dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 2002 suggère que l'historien et mémorialiste Guy Autret (auteur d'une généalogie des "Kerguelenen" et résident contemporain à Lezergué) était en lien avec le chanoine : « Germain de Kerquelen était, à l'instar de Guy Autret, très soucieux de ses affaires familiales, ce qui rend très probable qu'ils se soient rencontrés et au'ils aient pu s'apprécier ».
- 🖶 Et dans la « La vie du vénérable dom Michel Le Nobletz » 12 que certains attribuent à son disciple Julien Maunoir. prédicateur également, il est question d'une intercession du chanoine : « Messire Germain de Kerguelen, grand vicaire, ayant connaissance des grands trésors de sagesse et de grâce que Dieu avait départis à son serviteur [Michel Le Nobletz], adoucissait l'esprit du Recteur [de Ploaré], et faisait qu'il le laissait catéchiser et prêcher comme auparavant ».
- ♣ Et on notera au passage qu'en 1651, soit quatre ans après le décès de Germain de Kergelen en 1647, le Père Julien Maunoir est amené à diriger une mission de prédication à Ergué-Gabéric ¹³.

Cornouaille de la seconde moitié du XVIe siècle, auxquelles étaient convoqués les détenteurs de revenus nobles, avec des compléments d'analyses statistiques et de fiches familiales nobiliaires.

Déjà organisées aux siècles précédents par les ducs de Bretagne, les montres de 1554 à 1568 rassemblent dorénavant l'arrière ban du roi de France, ce dans le cadre des mêmes anciens diocèses.



Sur le site Tudchentil.org, Norbert Bernard notait déjà en 2002:

« On pourrait définir les montres comme des revues militaires de la noblesse médiévale et moderne. Les montres ont en effet des fins militaires : elles rassemblent les nobles, regroupés par paroisse et en armes afin d'établir et de corriger la capacité militaire de la noblesse locale. »

Et il donnait l'exemple d'un noble gabéricois : « le cas rare, sinon unique, d'un seigneur, François de Lisiard, seigneur de Kergonan, qui précise dans son "aveu" de 1540 ses obligations, au regard de son bien, en cas de montre : « Lequel a cogneu et confessé, oultre ce que cy devant est contenu et raporté, debvoir et estre tenu faire, pour son seigneur selon la nature du fyé, et fournir deux hommes à cheval quant l'arrière ban se faict en cesdictz pays. »



Le livre d'Hervé Torchet couvre les trois montres qui ont lieu à Quimper-Corentin en 1554, 1562 et 1568.

Les sources documentaires utilisées sont d'une part, pour 1554 et 1562) la copie manuscrite de l'historien Guy Autret (1599-1660) conservée au Musée des Champs Libres de Rennes (cf le facsimilé déjà publié sur GrandTerrier), et pour 1562 la copie conservée aux Archives Départementales du Finistère (utilisée entre autres par Norbert Bernard et Christophe-Paulin de Fréminville, manuscrit ADF 1J65 à publier prochainement sur GT).

Au total plus de 700 nobles basbretons sont convoqués en 1554 et 1562, et la moitié environ en 1568.

En la place du Tour-du-Chastel les commissaires du roi font l'appel : « Auquel jour aurions faict appeller les nobles par nom et surnom leurs qualités et paroisse, ainsi qu'ils estaient en roles ès anciens livres et registres du greffe d'office au siège présidial de Quimper-Corentin ».

Les gabéricois convoqués sont au nombre de sept en 1554 et 1568, et de six en 1562.

Ils sont tous présents, hormis le sieur de Kergonan qui est « deffaut », et se répartissent selon une certaine hiérarchie militaire : un archer (le sieur des Salles et de Lezoualc'h, aïeul de Guv Autret), trois corselets dotés d'une cuirasse légère (les seigneurs de Creac'h-Congar, Kernaou, Mezanlez), un piquesèche sans aucune cuirasse, homme de pied (le sieur Coatanezre des Salles), et une catégorie à part sans équipement, deux contribuables imposés: (Kerfors et Kergonan).





Juin 2021

Articles:

« TORCHET Hervé - Les arrière-bans de Cornouaille de 1554 à 1568 »

«1554, 1568 -Montres de l'évêché de Cornouaille extraites du manuscrit de Missirien »

> Espaces Biblio Archives

Billet du 19.06.2021

¹² Éditeur Henri Pérennes, Saint-Brieuc, imprimerie A. Prud'homme, 1934, p. 273

¹³ « Le R.P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus », Edm.-P. P. du V., 1869

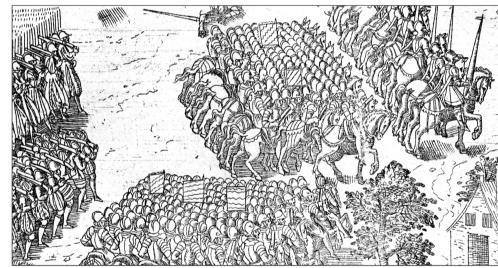
Manuscrit de Guy Autret de Missirien. Montre de Cornouaille de 1554



Bataille de Dreux 1562, gravure de Tortorel et Perrissin



Les « hommes d'armes », avec un équipement complet de chevaliers, sont la catégorie supérieure des 40 plus riches familles nobles du diocèse avec des revenus annuels supérieurs à 1000 livres. Viennent ensuite les arch(i)ers comme les Autret-Lezsoual'ch avec 500 à 1000 livres. Puis les arquebusiers à cheval avec 200 à 400 livres (aucun gabéricois), et enfin les corselets (appelés brigandine autrefois) et les pique-sèches (remplacant les hallebardes médiévales) aux revenus situés entre 100 et 200 livres. On observe bien cette hiérarchie "piquesèches - corselets - arquebusiers-chevaliers" sur champs de bataille de l'époque :





12



À gauche : Hervé Torchet, Télégramme, 04.2021

Ci-dessus : signature de Guy Autret paraphant le manuscrit des montres

Un chanoine et digne recteur du XVIIe siècle

Buhez an Aotroù Person

a biographie d'un chanoine, recteur de la paroisse d'Ergué-Gabéric pendant une douzaine d'années au début du 17e siècle, un peu moins connu que son illustre "petit cousin", le navigateur découvreur des îles de la Désolation dans le sud de l'océan Indien.

SERVIGNY (Yann (de)), Maison de Kerguelen, compte d'auteur, -, 1997, ISBN 2-7444-0266-4.

Une biographie familiale

Ce livre de 277 pages de Yann de Servigny est doublement intéressant car il présente d'une part les origines généalogiques du célèbre navigateur Yves-Joseph de Kerguelen qui découvrit en 1772 l'archipel auquel il donna son nom, et d'autre part il inclut une biographie documentée du chanoine Germain de Kerguelen.

On les voit ci-après respectivement dans la branche de Kerlès pour Germain et celle de Trémarec pour Yves-Joseph :

Les éléments biographiques de Germain de Kerguelen sont les suivants :

- ♣ Né avant 1583, ses parents sont Blanche Moisan et Jean de Kerguelen, seigneur de Keranroc'h et de Kerlès.
- Keranroc'h et Kerlez sont des manoirs de la paroisse de Landrévarzec, Kerlès étant aujourd'hui en Briec.
- ♣ Germain, « fils ainé et principal héritier noble » et son frère cadet Louis « héritier présomptif principal », accordent à leurs jeu-



MAISON DE KERGUELEN





Vert en tout temps Hervé de Kerguelen, écuver, croisé en 1249 portait D'argent, à trois fasces de gueules, surmontées en chef de quatre mouchetures d'hermines. Branche KERANROC'H Branche de KERLES Branche Branche Branche PENANIFIIN et KERANROCH KERMATHEANO KERBIQUET TREMAREC Guillaume Ier 1380 Guillaume II 1492 Thébault ± 1488 Thébault † 1488 Jean vers 1500 Guillaume III vers 1524 Guillaume III Olivier Ier † 1556 Jean vers 1568 Hervé † 1557 Guillaume IV Olivier II † 1573 Thébaud vers 1553 Yves vers 1668 Hervé † vers 1630 Hervé † 1693 Guillaume V † 1674 Yves Guillaume V † 1674 Tanguy † 1667 Corentin † 1719 Germain vers 1673 Georges-Guillaume 1642 François-Anne 1666 Tanguy † 1689 Herve-Louis 1681 Guy 1665 Ignace-Corentin † 1743 Guillaume-Marie 1701 François-Marie † 1724 Sébastien-Joseph Claude-Marie † 1762 Yves-Joseph 1734 Jean-Vincent 1711 Joseph-Marie † vers 1744 Joseph-François 1741 Charles-Jean-Yves 1767 Marie-Jacquette Michelle 1827 René-Jean-Masie 1778 Pierre-Marie Arsène 1804 Amédé-Jean-Pierre 1805 Hervé-Louis 1845 Germain de Kerguelen Yves-Joseph de Kerquelen frère de Louis, et de Trémarec, navigateur Hervé-Amédé 1887

MAISON DE KERGUELEN

Kannadig niv. 54 - A viz gouere 2021

Yves-Marie 1924

recteur EG et chanoine (+1647)

XVI